RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

FD MV
FOUQUET · DOMINICI · MASSONI · VILLANOVA
NOTAIRES ASSOCIÉS

[redacted]
NOTAIRES
DE LA HAUTE-CORSE

SARL P.FOUQUET, B. DOMINICI, C. FOUQUET-ANTONIOTTI, M .MASSONI-LIEUTAUD
VILLE DI PIETRABUGNO

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître MASSONI-LIEUTAUD Martine Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée "Patrick FOUQUET, Béatrice DOMINICI, Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI et Martine MASSONI-LIEUTAUD" titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à VILLE DE PIETRABUGNO (Haute-Corse), Toga, Immeuble "Le Napoléon" , atteste être chargé du règlement de la succession de :

PERSONNE DECEDEE

Madame Paule **SANTINI**, en son vivant sans profession, demeurant à [redacted]

[redacted] le [redacted]
[redacted]nile **BENZONI** et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité [redacted]
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à MARSEILLE (13000) (FRANCE), le 14 mars 2025.

Absence de disposition de dernières volontés

Il n'est pas connu de disposition testamentaire ou autre à cause de mort émanant de la personne décédée.

Dévolution Successorale

La dévolution successorale s'établit comme suit :

Héritières

1°) Madame Celia **BENZONI**, Entrepreneuse, [redacted] de Monsieur Yann Emile **CAIN**, demeurant à BIGUGLIA (20620) chemin Casabiti Lieudit Castelaccia.

[redacted] le [redacted]
CASTELLO-DI-ROSTINO (20235) le 17 août 2019 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité [redacted]
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Sa fille.

2°) Mademoiselle Estelle **BENZONI**, commerciale, demeurant à [redacted]

[redacted] le [redacted]
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité [redacted]
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Sa fille.

Ses enfants sont nés de son union avec son conjoint prédécédé.
Habiles à se dire et porter héritières ensemble pour le tout ou chacun divisément pour LA MOITIE (1/2).

QUALITES HEREDITAIRES

Madame Celia **BENZONI** et Mademoiselle Estelle **BENZONI** sont habiles à se dire et porter héritières de Madame Paule BENZONI leur mère susnommée.

Droits

En conséquence de ce qui précède, et à défaut de disposition testamentaire contraire les droits respectifs de chacun des ayants droit sont les suivants :

AYANTS DROIT	DROITS RESPECTIFS
Madame Celia BENZONI	A concurrence de la moitié (1/2) en pleine propriété
Mademoiselle Estelle BENZONI	A concurrence de la moitié (1/2) en pleine propriété

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Ville de Pietrabugno
Le 7 avril 2025.

